

Chapitre 6

LOI CORRECTIVE (Sanctionnée le 31 mai 2024)

Sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, la commissaire du Nunavut édicte :

1. Les articles 5 et 10 de la *Loi sur l'âge de la majorité* sont abrogés.
2. La *Loi sur la dissolution des conseils d'administration* est abrogée.
3. Les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'enlèvement international d'enfants* sont modifiés par remplacement de « ministre responsable de la justice » par « ministre de la Justice ».
4. (1) Les articles 2 et 55 de la *Loi sur les boissons alcoolisées* sont abrogés.

(2) Le paragraphe 80(2) de la *Loi sur les boissons alcoolisées* est modifié par remplacement de « ministre responsable de l'administration de la justice au Nunavut » par « ministre de la Justice ».
5. Le paragraphe 5.1(2) de la *Loi sur l'assurance-maladie* est abrogé.
6. La *Loi confirmant le transfert d'éléments d'actif d'entreprise de service relativement à la Société d'énergie du Nunavut* est abrogée.
7. (1) La *Loi de 1993 de l'impôt sur le salaire* est renommée et devient la *Loi de l'impôt sur le salaire*.

(2) La définition de « juge » à l'article 1 de la *Loi de l'impôt sur le salaire* est abrogée.
8. La définition de « administration » à l'article 1 de la *Loi sur l'urbanisme* est modifiée par suppression de « , un conseil scolaire et le conseil d'administration d'un hôpital ».
9. La *Loi de 1990 sur le transport des marchandises dangereuses* est renommée et devient *Loi sur le transport des marchandises dangereuses*.
10. (1) Les définitions de « Cour d'appel », « Conseil de gestion financière », « juge », « ministre », « Cour de justice du Nunavut » et « fonction publique » sont abrogées là où elles paraissent dans les dispositions suivantes :
 - a) l'article 2 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;
 - b) l'article 1 de la *Loi sur l'arbitrage*;
 - c) l'article 1 de la *Loi sur les cités, villes et villages*;
 - d) l'article 1 de la *Loi sur la location commerciale*;

- e) l'article 1 de la *Loi sur les terres domaniales*;
- f) l'article 1 de la *Loi sur les coroners*;
- g) l'article 1 de la *Loi sur le désintéressement des créanciers*;
- h) l'article 1 de la *Loi sur la diffamation*;
- i) l'article 1 de la *Loi sur l'aide aux personnes à charge*;
- j) l'article 1 de la *Loi sur l'expropriation*;
- k) l'article 1 de la *Loi sur les accidents mortels*;
- l) l'article 1 de la *Loi sur les hameaux*;
- m) l'article 1 de la *Loi sur l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*;
- n) l'article 1 de la *Loi sur l'organisation judiciaire*;
- o) l'article 1 de la *Loi sur le jury*;
- p) l'article 1 de la *Loi sur les titres de biens-fonds*;
- q) l'article 1 de la *Loi sur le mariage*;
- r) l'article 1 de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*;
- s) l'article 1 de la *Loi sur le régime de pension des Northern Employee Benefits Services*;
- t) l'article 1 de la *Loi sur la Société de développement du Nunavut*;
- u) l'article 55 de la *Loi sur la fonction publique*;
- v) l'article 1 de la *Loi sur le Conseil Qulliit de la condition féminine du Nunavut*;
- w) le paragraphe 1(1) de la *Loi sur la location des locaux d'habitation*;
- x) l'article 1 de la *Loi sur les saisies*;
- y) l'article 1 de la *Loi de la taxe sur le tabac*;
- z) le paragraphe 1(1) de la *Loi sur les fiduciaires*;
- aa) l'article 2 de la *Loi sur la faune et la flore*.

(2) L'article 1 de la *Loi sur la négligence de la victime* est abrogé.